



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT
SÉANCE DU 19 JANVIER 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

<u>CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES</u>	<u>3</u>
<u>DES AIDES À LA VENTILATION POUR 10 LIEUX CULTURELS SUPPLÉMENTAIRES</u>	<u>4</u>
<u>AIDE À LA JEUNESSE : DES RÉPONSES AU MANQUE DE PLACES</u>	<u>5</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>8</u>

Création d'un conseil consultatif des Personnes en situation de handicap en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, sur proposition du Ministre de l'Égalité des chances, Frédéric Daerden, la mise en place d'un conseil consultatif des Personnes en situation de handicap en Communauté française.

Ce conseil, composé notamment de personnes en situation de handicap ou de représentant·e·s d'associations de personnes en situation de handicap ou de leur famille, aura pour mission de remettre des avis sur les avant-projets de décrets et les projets d'arrêtés relatifs à la politique des personnes en situation de handicap, mais également sur ceux relatifs à l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui ont un effet direct ou indirect sur les personnes en situation de handicap.

En outre, le conseil pourra également réaliser des études, de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement, sur des matières liées au handicap relevant des compétences de la Communauté française.

« La représentativité et l'inclusion des personnes en situation de handicap sont des priorités majeures de cette mandature. Il est fondamental que leurs points de vue soient non seulement pris en compte, mais puissent aussi diriger nos mesures politiques pour plus d'efficacité » conclut le Ministre Daerden.

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président
xavier.gonzalez@gov.cfwb.be / +32 479 86 59 11

Des aides à la ventilation pour 10 lieux culturels supplémentaires

A l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé des aides à l'installation de systèmes de ventilation à 10 opérateurs culturels supplémentaires.

L'aide à la ventilation vise l'acquisition de dispositifs d'amélioration de la qualité de l'air (capteurs de CO2, systèmes de ventilation ou de purification de l'air). 61 lieux culturels au total auront bénéficié de l'aide « ventilation » mise en place durant la crise sanitaire et pour laquelle une enveloppe de 4 millions d'euros a été débloquée.

L'aide « ventilation » a été lancée en novembre 2021 et est aujourd'hui clôturée. Accessible à tous les opérateurs culturels qui disposent d'une salle accueillant du public (lieux culturels, théâtres, salles de concerts...), qu'ils soient subventionnés ou non, elle couvre jusqu'à 70% des montants justifiés pour cette installation avec un montant maximum de 20.000 euros par salle exploitée.

Parmi les 10 opérateurs culturels qui bénéficient aujourd'hui de cette aide, citons, par exemple, le centre culturel de Huy, le comédie Central de Liège et Charleroi ou encore Les Grignoux.

« Une meilleure qualité de l'air, c'est positif pour l'ensemble des personnes qui fréquentent le lieu. A l'heure où le Gouvernement fédéral a voté une loi visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans plusieurs secteurs, il était nécessaire de soutenir les lieux culturels qui en avaient besoin pour leur permettre de s'équiper et ne pas les laisser supporter seuls ces investissements. Au total, pas moins de 61 salles ont bénéficié de ce soutien », indique la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be / +32 478 98 59 96

Aide à la jeunesse : des réponses au manque de places

Sur proposition de la Ministre de l'Aide à la jeunesse Valérie GLATIGNY, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a validé un renforcement en urgence des prises en charge en Aide à la jeunesse. Concrètement, de nouveaux moyens seront débloqués pour créer au moins 100 prises en charge supplémentaires en familles d'accueil et minimum 50 prises en charge supplémentaires dans des services d'accompagnement en famille. Des mesures supplémentaires qui viennent s'ajouter aux 52 millions d'euros débloqués ces 5 dernières années afin de soutenir le secteur. Une table ronde réunissant l'ensemble des Ministres compétents en matière d'aide à l'enfance en danger ou en difficulté sera par ailleurs organisée dans les prochaines semaines afin d'agir de façon concertée en faveur de l'enfance en danger et en difficulté. Conscient des besoins, particulièrement à Bruxelles, le Gouvernement a également marqué son accord sur le lancement d'un marché public portant sur la réalisation d'une institution publique de protection de la jeunesse en région bruxelloise. Ce projet permettra notamment d'accueillir 34 jeunes.

La Ministre de l'Aide à la jeunesse Valérie GLATIGNY : « *Les travailleurs de l'Aide à la jeunesse réalisent un travail extraordinaire. Bien que des moyens conséquents aient été débloqués depuis le début de la législature, nous devons avoir l'humilité de reconnaître que nous n'avons pas rencontré tous les besoins, qui ont sensiblement augmenté ces derniers mois. Il était donc important de fournir des moyens supplémentaires, en renforçant notamment les prises en charge en familles d'accueil ainsi que les services d'accompagnement. Des mesures pour répondre aux besoins de l'Aide à la jeunesse sont prévues à court, moyen et long termes. Il est temps de faire de l'aide à l'enfance en danger ou en difficulté une grande cause nationale. C'est la raison pour laquelle je vais aussi convier mes collègues, y compris aux autres niveaux de pouvoir, pour agir en amont des situations où les mandants, tels que les services d'aide et de protection de la jeunesse ou les magistrats, n'ont d'autres choix que de procéder à un placement en famille d'accueil ou en institution* ».

1. De nouvelles prises en charge en complément d'un soutien important depuis le début de la législature :

Le budget de l'Aide à la jeunesse a structurellement augmenté de 52 millions d'euros sur ces 5 dernières années.

Depuis le début de la législature, **12 millions d'euros ont été dégagés de manière structurelle** (auxquels s'ajoutent **9 millions d'euros en soutien durant la crise de la Covid 19**).

Ces moyens supplémentaires visent à renforcer la prévention, les services d'intervention en famille ainsi que les services de placement familial d'urgence et de court terme. Outre le renforcement du personnel, ils ont aussi permis de créer des prises en charge supplémentaires (169 places supplémentaires structurelles par an, dont 85 en hébergement).

2. Une augmentation des besoins en partie imputable aux crises successives :

Cependant, plusieurs acteurs de terrain ainsi que l'administration ont pu mettre en lumière une série de besoins supplémentaires, notamment à Bruxelles. Ces nouveaux besoins sont en partie imputables aux différentes crises (sanitaire et énergétique) qui ont accentué les fragilités au sein des familles. Il était donc important d'augmenter rapidement le nombre de prises en charge. Ces augmentations permettront aux mandants de prioriser celles-ci, afin d'assurer la sécurité des enfants en danger ou en difficulté.

3. Un renforcement des prises en charge en familles d'accueil et de l'accompagnement en famille :

Les mesures adoptées permettront d'augmenter les prises en charge tant dans la famille du jeune qu'en famille d'accueil.

Concernant les familles d'accueil, cette décision vise à la fois à permettre d'accueillir davantage de jeunes et à leur faire bénéficier de l'encadrement d'un service de placement familial.

4. En complément, une étude permettant d'objectiver les besoins à moyen et long termes :

Parallèlement aux mesures d'urgence précitées, une étude est actuellement en cours. Celle-ci permettra, d'une part, d'identifier les causes précises de l'augmentation précitée et, d'autre part, les causes de l'allongement des délais de maintien au sein des services de l'aide à la jeunesse. Cette évaluation permettra ensuite de définir des mesures structurelles et d'objectiver les besoins en vue d'un soutien de long terme du secteur.

Concrètement, cette étude permettra d'analyser les causes qui conduisent un jeune à devoir être pris en charge par l'Aide à la jeunesse, celles qui aboutissent à une mesure d'éloignement du milieu familial, les durées de ces éloignements ainsi que les causes qui empêchent les réintégrations familiales.

5. L'Aide à la jeunesse : le dernier filet de sécurité pour les jeunes en danger et en difficulté, l'importance d'une action concertée à tous les niveaux de pouvoir :

Comme les acteurs de terrain ont déjà pu l'exprimer à plusieurs reprises, l'Aide à la jeunesse subit aussi les conséquences de problèmes structurels intervenant en amont et qui relèvent tantôt de la lutte contre la pauvreté, tantôt du soutien à des jeunes souffrant d'un handicap ou de santé mentale ou encore de la lutte contre le décrochage scolaire pour ne citer que ceux-ci. Il ne fait pas de doute que la solution viendra aussi d'une action concertée à tous les niveaux de pouvoir.

A cet effet, Valérie GLATIGNY conviera dans les prochaines semaines l'ensemble des Ministres dont les compétences leur permettent d'agir pour aider l'enfance en danger ou en difficulté (petite enfance, décrochage scolaire, lutte contre la pauvreté, santé mentale, etc.) à une table ronde afin d'assurer une action concertée.

6. Une nouvelle étape franchie en vue de la création de la première IPPJ bruxelloise :

Le Gouvernement a également marqué son accord sur le lancement du marché public portant sur la réalisation d'une institution publique de protection de la jeunesse en Région de Bruxelles-Capitale.

La Ministre de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Valérie GLATIGNY :
« Ce projet poursuit un triple objectif : assainir et restaurer plusieurs bâtiments vétustes ; préserver et aménager le parc, véritable poumon vert dans une zone urbaine dense ; mais aussi mettre en place un projet éducatif innovant. Un projet qui permettra d'inscrire de jeunes Bruxellois dans une trajectoire éducative qui tienne compte de leurs besoins et de leurs ressources afin que leur projet de réinsertion familiale, sociale et sociétale soit un succès. Nous avons aussi tenu compte des demandes légitimes des riverains, notamment en termes de sécurité. »

Deux marchés de travaux devront être lancés : un premier marché de travaux portant sur les bâtiments (qui a été validé ce jour par le Gouvernement) et un marché de travaux portant sur l'aménagement du parc jouxtant les bâtiments.

Pour rappel, c'est le site de l'ancien internat Victor Horta, à l'angle de l'avenue Van Volxem et de la Chaussée de Bruxelles, qui a été choisi comme emplacement.

Les jeunes qui vivront dans l'établissement se trouveront en fin de parcours de réinsertion. Ils continueront par exemple à fréquenter l'enseignement ordinaire. L'objectif du projet éducatif de la future institution est de progressivement amener ces jeunes à réintégrer la société et à en respecter ses règles. Un objectif qui devrait être facilité par la proximité de leur milieu scolaire, de leurs familles et de leurs proches. Des projets similaires ont démontré le succès de ce type de formule à l'étranger.

L'institution accueillera 30 jeunes. De plus, quatre appartements seront prévus dans le cadre du projet pour préparer les jeunes à une vie autonome.

Contact presse

Samy Sidis, Porte-parole de Valérie GLATIGNY
samy.sidis@gov.cfwb.be / +32 474 79 01 38

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75